

PARIS GOUTTE D'OR



LE JOURNAL DU QUARTIER

ISSN 0763-0662

5 FRANCS

N° 25

4ème trimestre 1991

Trimestriel

LE PLAN DES NOUVELLES EXPROPRIATIONS PROJETEES

PETITION POUR EN FINIR AVEC LE "MARCHE AUX VOLEURS"

APRES "LES ODEURS"

*Tout sur les rencontres entre
J. Chirac et les Associations du quartier après ses
déclarations d'Orléans*

LE NOUVEAU GYMNASSE ➡

OUVERTURE DE "L'ARBRE BLEU"



Et aussi dans ce numéro :

... L'AVENIR DE LA VILLA POISSONNIERE ET DES
IMMEUBLES VOISINS ... LES PARKINGS A LA GOUTTE
D'OR ... LE RELOGEMENT DES HOTELS MEUBLES A
DEMOLIR ... UNE REGIE DE QUARTIER ? ...

**ET TOUTE L'INFO SUR CE QUI BOUGE
DANS LE QUARTIER**

EB

APRES LES "ODEURS"...

DES PHRASES CHOQUANTES

Tout le monde, et particulièrement les habitants de la Goutte d'Or, ont encore en mémoire les phrases prononcées le 19 juin dernier par Jacques Chirac, Maire de Paris, à Orléans à propos des odeurs... Ces phrases nous ont choqués. Elles se réfèrent à notre quartier; de plus, par la suite, une famille qui habitait auparavant la Goutte d'Or a été jetée en pâture à la presse par des fonctionnaires zélés de l'Hôtel de Ville.

Aussitôt, les Associations ont décidé de réagir en adressant au Maire de Paris une lettre ouverte (que l'on pourra lire ci-dessous).

Rapidement, deux réunions (de 2 h 30 chacune) ont été organisées à l'Hôtel de Ville où se sont rendus les représentants des Associations signataires.

REAGIR FACE AUX IDEES D'EXCLUSION

Lors de la première rencontre, nous avons pu expliquer à Jacques Chirac (accompagné de Roger Chinaud et de Hervé Mécheri) pourquoi ses propos nous ont choqués. Malgré des désaccords, le dialogue a été clair et franc. Le consensus s'est établi sur le fait qu'il est temps de réagir *autrement* face à la montée des idées racistes et d'exclusion véhiculées par le Front National.

AMELIORER "L'IMAGE DE MARQUE" DE LA GOUTTE D'OR

Pour contrebalancer le choc produit à l'échelle des médias, proposition a été faite par J. Chirac de promouvoir une nouvelle "image de marque" de la Goutte d'Or, ce dont sont responsables les élus municipaux (et particulièrement le premier magistrat de la Ville), les Associations et tous les habitants.

ACCELERER LE DEVELOPPEMENT SOCIAL DU QUARTIER

La deuxième rencontre a été consacrée aux moyens à mettre en œuvre pour réaliser concrètement cette proposition et à l'étude de solutions tendant à résoudre un certain nombre de problèmes posés par la Rénovation actuelle du quartier.

J. Chirac (accompagné d'Alain Juppé) nous a paru trancher de façon très positive la plupart des problèmes que nous avons soulevés. Nous croyons pouvoir compter sur sa parole.

- Pour améliorer "l'image de marque" de la Goutte d'Or, il a été décidé de créer un "événement culturel de qualité" en contact avec les Associations et de localiser au Gymnase de la Goutte d'Or une grande manifestation sportive de portée nationale (cf. détails page 3).

- Le projet de commémoration de "L'Assommoir" d'Emile Zola (Cf. notre précédent numéro) a obtenu l'accord du Maire de Paris.

- Notre proposition de création d'un équipement santé devra être réalisée dans les deux ans (la Ville préempte pour cela le 16/18 rue Cavé).

- Promesse nous a été faite que

TEXTE DE LA LETTRE OUVERTE DES ASSOCIATIONS DE LA GOUTTE D'OR A JACQUES CHIRAC, MAIRE DE PARIS

Monsieur le Maire,

Les phrases que vous avez prononcées le 19 Juin dernier à Orléans à propos de notre quartier de la Goutte d'Or nous ont consternés.

C'est une tache de plus qui vient s'ajouter à celles que l'on colle sur la réputation d'un quartier où - malgré tout ce qu'on peut raconter - il fait bon vivre, toutes origines confondues.

Prendre des propos dignes d'un comptoir de bistrot qui mettent en avant de façon caricaturale un cas exceptionnel (du moins, nous n'avons jamais rencontré de telles familles à la Goutte d'Or) tout en laissant croire à l'auditeur qu'il puisse s'agir d'une généralité, ne peut que renforcer les sentiments racistes qui sommeillent et désigner à la vindicte populaire toute une catégorie respectable de la population de notre quartier. Ce n'est pas ce que nous sommes en droit d'attendre du premier magistrat de notre Ville.

Il en est de même en ce qui concerne le racisme qui existerait entre les Arabes et les Noirs, phénomène tout à fait marginal à la Goutte d'Or.

Remplacer la langue de bois par le simplisme réducteur et ravageur est une régression dangereuse.

Ces propos en votre bouche nous concernent d'autant plus que - comme vous le savez - nous sommes engagés depuis 7 ans dans une procédure de Développement Social du Quartier en concertation avec la Ville, sous la présidence de votre adjoint, Alain Juppé.

En enfonçant verbalement notre quartier, non seulement vous nous faites mal mais en plus vous allez à l'encontre des efforts faits tant par votre municipalité que par les Associations locales et les habitants du quartier pour redonner à la Goutte d'Or des conditions de vie meilleures et une nouvelle "image de marque". Vous portez aussi atteinte à la sérénité des rapports entre la Ville et le mouvement associatif du quartier.

Ce n'est pas en visitant le quartier rapidement, entouré de tous les officiels et en discutant quelques petits instants avec une poignée d'habitants que vous pouvez prendre conscience avec toutes les nuances nécessaires de la réalité complexe de notre quartier.

Nous sommes prêts à en discuter plus avant avec vous et vous demandons instamment de ne plus mettre notre quartier au centre de polémiques politiciennes auxquelles il est étranger.

Paris, le 21 Juin 1991

Associations signataires :

ACCUEIL ET PROMOTION / ACCUEIL-GOUTTE D'OR (Secours Catholique)

ADOS / AIDDA / ASFI / ARBRE BLEU / ADCLJC / APSGO / ATMF (Centre Doc)

ESPOIR GOUTTE D'OR (EGO) / ENFANTS DE LA GOUTTE D'OR

HABITER AU QUOTIDIEN / PARIS-GOUTTE D'OR / St BERNARD DE LA GOUTTE D'OR

les habitants d'hôtels meublés démolis pourront - s'ils le souhaitent - avoir accès à un vrai logement (cf. page 5).

- Demande pressante a été faite à l'OPHVP de ne jamais lier le contrat de location d'appartement à un contrat de location de parking (cf. page 4).

- Quant au relogement des familles atteintes de saturnisme, il devra être accéléré.

D'autres décisions ont été prises concernant notamment la remise à l'étude du permis de construire déposé par l'OPHVP pour l'immeuble mitoyen du 14 rue de Chartres (cf. page 10), la prolongation de l'OPAH pour les immeubles soumis à la procédure de Restauration Immobilière qui n'ont toujours pas reçu leurs injonctions, l'éventualité de créer à la Goutte d'Or une Régie de Quartier (cf. page 4), la réfection des abords de l'Hôtel de Police de la rue de la Goutte d'Or (la Voirie a d'ailleurs déjà repris la voie de sécurité par laquelle devraient passer les cars de police pour entrer dans le Parking souterrain du Commissariat), etc...

Ces déclarations choquantes du Maire de Paris ont été pour les Associations l'occasion de la première prise de contact avec Jacques Chirac. Nous espérons que nos échanges vont donner un sacré coup d'accélérateur à tout un ensemble de projets au bénéfice des habitants du quartier.

RENFORCER LE TRAVAIL DES ASSOCIATIONS

A l'heure où l'on cite de plus en plus l'Opération de la Goutte d'Or comme étant "exemplaire" à Paris en ce qui concerne notamment la concertation établie et les projets mis en chantier, il est à souhaiter que tout le travail souvent ingrat et silencieux des Associations ne soit pas réduit à néant par des "petites phrases assassines" dont nos hommes politiques sont si friands.

Le contact direct avec le Maire de Paris ainsi que sa volonté clairement exprimée de promouvoir activement l'amélioration des conditions de vie de notre quartier nous autorisent à penser que nous pouvons continuer d'œuvrer intensément dans le cadre de la concertation avec la Ville pour un réel développement social de la Goutte d'Or.

Evènement culturel de qualité

Créer un "évènement culturel de qualité" auquel serait associé le nom de notre quartier devrait contribuer à changer l'image négative que le nom de la Goutte d'Or entraîne dans la tête de nombreuses personnes qui n'oseraient pas "s'aventurer" ici.

D'abord, parce que cela ferait venir de nombreux habitants de la Région Parisienne mais aussi parce que les médias propageraient ainsi d'autres messages que les éternels poncifs négatifs qu'on peut y lire souvent (à quelques rares exceptions près).

Le but est donc non seulement de proposer aux habitants du quartier une manifestation culturelle de qualité, mais aussi d'attirer des gens de l'extérieur.

C'est M. Aillagon, Délégué général de la Ville de Paris aux manifestations culturelles, qui a été chargé de mettre au point cet évènement en liaison avec les Associations. Une première réunion de travail a eu lieu d'où il ressort qu'on s'orienterait vers plusieurs jours d'animation à la fin du mois de Septembre, centrés autour d'une manifestation "de prestige" à l'église St Bernard (seul lieu couvert pouvant accueillir un public nombreux), d'une promenade musicale et "gustative" à travers divers lieux du quartier (placettes, squares, cours des écoles, etc...), d'une mise en valeur du travail des artistes du quartier et éventuellement d'une vente aux enchères exceptionnelle à la Salle Drouot-Doudeauville.

Affaire à suivre...

GOUTTE D'OR, CARRE D'ART

Indépendamment de cette initiative, deux artistes de la Goutte d'Or ont lancé un appel à leurs collègues vivant et travaillant dans le périmètre compris entre le Bd de la Chapelle, le Bd Barbès, la rue Ordener et la rue Marx Dormoy pour envisager de monter une opération du type "ATELIERS/PORTES OUVERTES" comme cela se fait dans le 13ème, le 11ème et le 20ème...

Une première rencontre a eu lieu le 16 Novembre dernier où le principe de l'organisation d'une telle opération appelée "GOUTTE D'OR, CARRE D'ART" les 12, 13 et 14 Juin prochain a été retenu.

Déjà 11 premiers lieux d'exposition ont été déterminés.

Tous les artistes qui voudraient s'associer à cette initiative sont invités à participer à la prochaine réunion :

le SAMEDI 14 DECEMBRE
à 15 heures

4 rue Pierre l'Ermite

Pour tous renseignements, contactez au plus vite :
Geneviève BACHELIER (42 59 67 37)
ou Gisèle GRAMMARE (42 62 18 19).

Parkings : le feuilleton...

En 1984, la Ville précisait que l'offre d'une place de parking dans les logements neufs ne serait jamais obligatoire. Or, à tous les nouveaux locataires qui ont signé leur bail en juin, l'OPHVP a imposé le parking (soit 550 à 650 FF en plus dans le loyer) que l'on ait une voiture ou non.

Nos interventions auprès de l'Office s'étant révélées vaines, nous avons soulevé cette question lors de nos rencontres avec Jacques Chirac. Celui-ci a clairement réaffirmé la position initiale de la Ville et s'est engagé à demander au Directeur de l'Office de résoudre rapidement ce problème.

Juillet : rien ne change. Le parking est toujours imposé. Il a fallu attendre la rentrée de Septembre pour que les nouveaux locataires puissent choisir.

Mais pour ceux qui avaient eu la malchance de signer leur bail en Juin ou en Juillet, rien ne bouge. Ils doivent toujours garder leur parking. Certes, on leur a dit qu'ils pouvaient le sous-louer mais cela demande beaucoup trop de soucis à de nombreux locataires (ils sont environ une vingtaine dans ce cas, la quasi-totalité d'entre eux ayant de faibles revenus). Par exemple : cette dame de 82 ans, vivant seule avec sa toute petite retraite, ou cette femme aveugle, vivant seule avec ses enfants, ou encore cette grand-mère marocaine parlant et comprenant mal le français qui éduque sa petite-fille, ou bien cet homme âgé, retraité, n'ayant qu'un poumon, qui a du mal à se débrouiller avec les différentes formalités qu'il doit souvent faire, etc...

Nous sommes donc réintervenues auprès du Maire de Paris pour que ces personnes puissent signer un nouveau bail sans parking et le 2 Décembre, nous avons publiquement remis la liste des familles concernées au Directeur de l'OPHVP qui a dit que cela serait réglé. Espérons que ce sera fait rapidement !

PRIX DES PARKINGS PUBLICS DE LA GOUTTE D'OR

- Parking du 2 rue de la Goutte d'Or géré par la SAEMES * :
1 mois : 480 F TTC / 1 trimestre : 1375 F TTC
- Parking du 51bis rue de la Goutte d'Or géré par le Cabinet Reich (propriété de l'OPHVP) *
1 mois : 450 à 550 F TTC
(suivant la taille de la voiture)
- Parkings des bâtiments neufs OPHVP ** :
(2 Chartres, 33 Polonceau et 12 Islettes)
1 mois : 800 F environ TTC

* se renseigner sur place (il y a des listes d'attente)

** même si vous n'êtes pas locataire de l'immeuble, vous pouvez y louer un parking :
téléphoner à l'OPHVP - locations commerciales -
Tél. : 46 34 12 40

Régie de quartier

La régie de quartier, c'est une structure (de type associatif) qui s'est mise en place dans un certain nombre de quartiers en développement social et qui vise à la réinsertion sociale par le travail. Les Associations du quartier étudient actuellement la mise en œuvre d'un tel projet sur la Goutte d'Or. Pour cela, elles ont envoyé des représentants rencontrer les responsables des régies de quartier de Laon et de Créteil.

D'une ville à l'autre, chaque régie fonctionne différemment selon l'environnement, le public qu'elle cherche à viser, les partenaires existants sur place.

Ainsi, à Laon, différentes conventions ont été passées avec l'Office HLM et la Ville pour que la Régie assure l'entretien des espaces verts de la Cité HLM (près de 8000 habitants), le nettoyage des escaliers et les sorties des poubelles, la maintenance d'équipements municipaux. Les élus ont constaté que le nombre des dégradations avait notablement diminué. Actuellement 30 personnes (presque exclusivement françaises, dont la moitié touchait le R.M.I.) sont employées aux 3/4 du temps par la Régie (la plupart d'entre elles sur la base d'un Contrat Emploi Solidarité). Une formation leur est assurée, notamment grâce à un chantier de rénovation d'un vieux bâtiment qui servira par la suite de locaux associatifs.

A Créteil, les conventions passées avec la Ville et la société d'HLM donnent à la Régie l'entretien des aires de jeu, l'affichage administratif, le nettoyage de certains locaux publics ainsi que des 275 entrées d'immeubles. Certains contrats ont aussi été passés avec des privés (copropriétés). A Créteil, on trouve une volonté de privilégier l'insertion des jeunes et des femmes (actuellement 15 salariés sont employés par la Régie payés pour la plupart d'entre eux au SMIC). Comme à Laon, le personnel de la régie comprend un Régisseur, un chef de chantier et un secrétaire.

Le but de la Régie n'est pas d'offrir un contrat à durée indéterminée mais de proposer un temps de réinsertion par le travail et de formation afin que les personnes concernées puissent par la suite retrouver un contrat de travail définitif. Il s'inscrit bien dans le cadre de la politique d'insertion du Revenu Minimal d'Insertion (R.M.I.).

Les expériences que nous avons étudiées montrent l'intérêt d'une telle structure et en même temps les difficultés qu'il faudra résoudre pour la mettre en place avec succès à la Goutte d'Or. C'est un pari à tenter que nous proposerons - sous réserve de plus amples études - à la Ville.

Habitants d'hôtels meublés à démolir

Bien que les lecteurs réguliers de "Paris-Goutte d'Or" connaissent déjà les premiers épisodes de cette "saga", en voici le résumé avec les derniers épisodes fraîchement écrits.

Situons d'abord les acteurs :

- **la Ville de Paris** représentée par les élus et par la Direction de la Construction et du Logement (DCL). C'est là que se situe le vrai pouvoir de décision. Le plan de Rénovation du quartier a été décidé par le Conseil de Paris. A ce plan voté par les élus a été adjoint un certain nombre d'engagements (concernant notamment le relogement des habitants) pris au nom de la Ville par le Directeur de la DCL. La Ville décide en outre de confier l'aménagement du quartier ainsi que la gestion des relogements et la majorité des constructions à l'Office Public d'Habitations de la Ville de Paris (OPHVP), organisme différent de la Ville quoique très proche (son Président est le 1er Adjoint du Maire de Paris).

- **l'OPHVP** qui est donc à la fois aménageur, relogeur et constructeur, et doit réaliser le projet établi par la Ville et la DCL, avec son cadre précis et ses engagements.

- **des centaines d'habitants d'hôtels meublés à démolir** qui, pour la majorité d'entre eux, vivent depuis très longtemps dans des hôtels bon marché, qui représentent pour eux un logement stable. Malheureusement, la loi ne protège pas les résidents d'hôtels meublés. Ils n'ont, en principe, droit à aucun relogement en cas d'expropriation de l'immeuble (même si dans la pratique, un effort est fait pour proposer une solution aux familles).

1er épisode (1984) : des engagements clairs

Lors de l'enquête publique de 1984, la Ville prend un certain nombre d'engagements par écrit, dans lesquels elle précise : *"Par dérogation aux procédures habituelles, les occupants d'hôtels meublés à démolir pouvant justifier d'une présence régulière antérieure à une date de référence qui tiendra compte du phasage des différentes tranches opérationnelles, bénéficieront également du relogement s'ils le souhaitent"*. Par la suite, la date de référence est fixée à Septembre 1983. L'OPHVP diffuse alors dans le quartier une feuille d'information précisant : *"Vous êtes occupant de bonne foi d'un appartement ou vous habitez (depuis Septembre 1983) en hôtel meublé : Vous serez relogé sur Paris dans l'arrondissement ou un arrondissement limitrophe, dans un appartement confortable, avec un loyer adapté à vos ressources"*.

2ème épisode (1985-1988) : revirement de l'OPHVP

Quand les premiers hôtels meublés sont "attaqués" par l'OPHVP, on voit se mettre en place des pratiques qui n'ont plus rien à voir avec ces engagements. Tout d'abord, l'OPHVP décide de sous-traiter les hôtels meublés à la SORENOBEL (société de Rénovation du Nouveau Belleville) qui avait déjà acquis tout un "savoir-faire" dans cet autre quartier parisien. Les propositions faites aux habitants sont alors : soit un foyer en banlieue, soit un autre hôtel meublé très cher, soit une "prime de départ" de l'ordre de 3000 F. Seuls quelques retraités trouvent une solution satisfaisante en intégrant les Résidences de personnes âgées du BAS (rue de Laghouat ou Stephenson). Des pressions très fortes sont exercées et le sort des habitants des 9 Charbonnière et 1 Goutte d'Or est réglé. Un seul hôtel résiste avec succès : le 8 Charbonnière où les occupants se sont organisés en Association.

3ème épisode (fin 1988 - début 1989) : le clash

Hiver 88 : malgré les pressions de l'OPHVP (coupure de l'eau, du chauffage, de l'électricité), trois habitants de l'hôtel du 4 rue de Chartres refusent de partir, demandant un vrai relogement. L'OPHVP fait procéder à leur expulsion en plein hiver. Suit une situation de crise résolue par la tenue d'une réunion en Janvier sous la présidence d'A. Juppé. La Ville réaffirme la teneur de ses engagements et demande à l'OPHVP que soit rapidement solutionné le problème des expulsés.

4ème épisode (1989 - 1991) : l'attentisme

Les habitants d'hôtels meublés à démolir qui ne souhaitent ni foyer ni autre hôtel meublé sont regroupés par l'OPHVP dans certains bâtiments qui ne doivent pas être démolis tout de suite (ainsi, les habitants du 19 Goutte d'Or démoli sont relogés au 8 rue de Chartres, ou 8 Charbonnière ou 25 Goutte d'Or, tous des bâtiments qui devront être démolis, mais plus tard). L'OPHVP prend possession de nombreux hôtels, y laissant habiter ceux qui ne veulent pas aller en foyer. Aucune proposition de relogement en appartement n'a été faite à ce jour et la liste des personnes en attente augmente (il faut ajouter aux adresses déjà citées les 21, 23, 27, 37 Goutte d'Or). Car, pour l'OPHVP, relogement veut toujours dire (pour les hôtels meublés) foyer ou autre hôtel meublé. Cette position d'attente ne sera bientôt plus tenable car certains de ces immeubles devront être bientôt démolis.

5ème épisode (juillet 1991) : l'intervention de J. Chirac

Interrogé par nos soins sur cette question, le Maire de Paris précisera de façon très claire : *"Les habitants d'hôtels meublés arrivés avant septembre 1983 ont vocation à être relogés en PLA (= logement social), et, ou, en foyer"*. De plus, il annonce la création d'une commission de relogement où seront représentées les Associations. Jusqu'à présent, cette mise au point n'a pas fait bouger l'OPHVP d'un poil : lors de la première réunion de cette commission, le Directeur-Adjoint de l'OPHVP a continué à tenir le même discours qu'auparavant (à savoir : relogement = foyer ou autre hôtel meublé).

6ème épisode (décembre 1991) : la nouvelle convention

L'Opération de Rénovation de la Goutte d'Or se faisant dans le cadre de la politique de Développement Social des Quartiers (DSQ), c'est une convention passée entre la Ville, la Région et l'Etat qui en définit le cadre. La première convention étant arrivée à terme, une nouvelle convention est en passe d'être signée. Celle-ci précise : *"Les propositions de relogement pourront concerner la construction neuve comme le patrimoine ancien et, pour les occupants d'hôtels meublés, des foyers ou d'autres hôtels meublés, s'ils acceptent"*. L'interprétation officielle de cette phrase nous a été précisée le 2 Décembre par la Ville et la Préfecture, en présence du Directeur de l'OPHVP (elle figurera d'ailleurs au procès-verbal de cette réunion) : les habitants des hôtels meublés à démolir arrivés avant Septembre 1983 qui refusent le foyer ou l'hôtel meublé auront des propositions semblables aux locataires : logement social à Paris. L'OPHVP se sentira-t-il engagé par cette convention ? L'avenir nous le dira...

EN FINIR AVEC LE "MARCHÉ AUX VOLEURS"

Tous les habitants du quartier qui ont l'occasion de passer par la station RATP Barbès auront constaté que la situation actuelle aux alentours de l'entrée côté rue Guy-Patin est devenue catastrophique. Nous voulons parler de ce que l'on appelle couramment le "marché aux voleurs". Alors qu'auparavant, on avait plutôt affaire à une sorte de mini marché aux puces où un certain nombre de personnes relativement âgées revendaient des fripes ou d'autres marchandises plus ou moins

usagées le long du Bd de la Chapelle entre le Bd Barbès et la rue Caplat (ce qui créait déjà des nuisances aux riverains et aux passants), on a assisté récemment à un changement de "public" et à une évolution inquiétante des marchandises proposées à la vente.

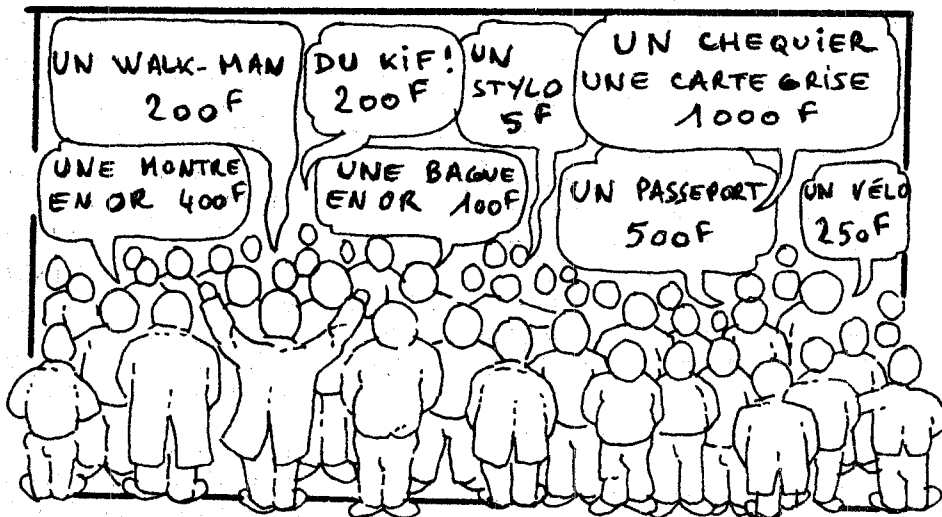
Les revendeurs-trafiquants sont de plus en plus jeunes et agressifs et leur nombre a augmenté. La drogue y circule sans trop se cacher. Les rixes y sont fréquentes. De plus, les riverains ont vu à plusieurs reprises des policiers se faire agresser et s'enfuir, comme si ils y étaient interdits de séjour.

L'entrée du métro aérien est inaccessible, et à plusieurs reprises la RATP l'a fermée. Le trafic s'étend sous le métro aérien, le long du boulevard, au début de la rue des Islettes et les halls des immeubles riverains servent de "cabines d'essayage" ou de stockage des marchandises.

Deux cafés de part et d'autre du Bd Barbès servent clairement de points d'ancrage à ce rassemblement (notamment celui du 112 Chapelle).

Les riverains ont rédigé une nouvelle pétition (cf. le texte ci-contre) et sont exaspérés, ainsi que toutes les personnes qui ont à passer par là pour leur travail. Il ne s'agit plus de prévoir un lieu de "tolérance" pour ce type de phénomène qui devient de plus en plus incontrôlable. Cette tâche n'est pas non plus du ressort des flotiers (qui interviennent cependant) qui sont complètement impuissants face à une centaine (si ce n'est plus) de personnes.

Il faut que des ordres précis soient donnés et que les services de police s'attellent sérieusement à résoudre ce problème définitivement. Cela "urге" ! Pour pousser



Dessin publié en 1984 dans "Paris-Goutte d'Or"
7 ans plus tard, non seulement le phénomène perdure...
...mais en plus il a empiré !

les responsables concernés à agir, signez et faites signer la pétition ci-contre (en la photocopiant).

STATION RATP "BARBES"

Pour contribuer aussi à l'amélioration de cette situation, l'Association a demandé aux différents élus de réintervenir auprès de la RATP pour que le réaménagement prévu de cette partie de la station de métro (un peu à l'image de ce qui a été réalisé à la station "La Chapelle") soit accéléré.

HOTEL DE POLICE

Les problèmes que nous avons exposés dans notre précédent numéro ne sont toujours pas résolus.

L'insonorisation n'est toujours pas au point et les habitants de l'immeuble mitoyen (36-38 Goutte d'Or) continuent à subir des nuisances sonores intolérables.

Quant aux embouteillages, peu de progrès. Les gros cars (qui n'ont toujours pas été remplacés par des breaks de patrouille plus petits) bouchent encore très souvent la rue de la Goutte d'Or. Le stationnement devant le commissariat reste complètement anarchique (les véhicules de police n'étant pas les derniers à se garer sur la placette et à gêner la circulation des piétons).

Ceci est d'autant moins compréhensible que le Maire de Paris a proposé à la Préfecture de Police de prendre en charge une partie des travaux d'insonorisation et a fait réaliser très rapidement l'aménagement souhaité par les responsables de l'Hôtel de Police (reprise de la voie de sécurité).

Voici le texte de la pétition lancée par des habitants du Bd de la Chapelle vivant face au "marché aux voleurs" et remise au représentant du Préfet de Police et aux élus le 2 Décembre dernier avec plus de 400 signatures recueillies en une semaine.

Vous pouvez vous y associer en la photocopiant et en la faisant signer.

Renvoyez-la à "Paris-Goutte d'Or" - 27 rue de Chartres - 75018 PARIS. Nous la ferons suivre !

STOP !

Nos précédentes pétitions étant restées sans suite favorable, malgré quelques réponses de politesse, nous souhaitons attirer votre attention sur la situation de notre secteur qui se dégrade de façon inquiétante.

Tout comme vous, nous sommes soucieux et respectueux des **DROITS**, mais aussi des **DEVOIRS**.

NOUS REFUSONS :

- L'encombrement :
 - des trottoirs (de la rue de la Charbonnière à l'angle du bd Barbès),
 - de l'accès à la station Barbès (obligeant même la RATP à la condamner),
 - de l'entrée des immeubles et des magasins par le *marché aux voleurs* et les *trafiquants de drogue*.
- De voir les policiers fuir devant une foule menaçante pendant l'exercice de leurs fonctions.
- D'être les témoins de bagarres quotidiennes.
- Que nos halls d'immeubles se transforment en cabine d'essayage et favorisent le commerce des dealers.
- D'avoir honte de notre environnement.

NOUS SOUHAITONS :

- Le réaménagement de la station de métro Barbès (face à la rue Guy-Patin).
- L'aménagement des stationnements.
- L'application des lois et le respect des personnes chargées de ces missions.
- Que soit endigué définitivement ce problème de rassemblement, générateur d'agressivité, et non pas déplacé d'un endroit à l'autre.
- Et pourquoi pas, encourager des commerces d'alimentation à s'établir sur le bd de la Chapelle.
- Un contrôle efficace, voire même la fermeture des établissements complaisants à ces trafics.

**INTERESSEZ-VOUS A NOTRE QUARTIER !
NE LE LAISSEZ PAS DEVENIR UN GHETTO !**

NOM	ADRESSE	SIGNATURE

LES NOUVELLES EXPROPRIATIONS PROJETEES

Deux nouvelles enquêtes d'Utilité Publique vont être lancées dans le quartier qui vont se traduire par de nouvelles expropriations.

EXPROPRIATIONS POUR LE CENTRE D'ANIMATION JEUNESSE ET LA BIBLIOTHEQUE

Il s'agit d'abord dans les îlots 4 et 5 d'une expropriation d'un certain nombre de bâtiments entourant la rue Fleury pour réaliser le Centre d'Animation Jeunesse et la Bibliothèque décidés par la Ville (ainsi que le réaménagement de cette rue).

Pour cela, 6 immeubles nouveaux sont concernés :

13 rue de Chartres, 19 rue de la Charbonnière et 80, 82, 84 et 86 Bd de la Chapelle (les expropriations des 1, 2 et 3 rue Fleury et des 76 et 78 Bd de la Chapelle ayant déjà été prévues en 1984, certaines d'entre elles étant d'ailleurs réalisées). L'immeuble du 21 rue de la Charbonnière (vide et à l'abandon depuis plusieurs années après un début de chantier) devrait suivre.

Sur la parcelle Est de la rue Fleury, la Ville souhaite construire une Bibliothèque de 1100 m² et sur la parcelle Ouest le Centre d'Animation Jeunesse qui devrait comprendre un centre d'animation de 800 m², un centre musical de 1100 m² et un auditorium de 400 places.

EXPROPRIATIONS POUR UN MEILLEUR AMENAGEMENT

L'autre enquête publique est demandée par l'OPHVP, aménageur du quartier, en fonction de l'état actuel des immeubles et des besoins de reconstruction ou d'aménagement. Il s'agit des immeubles suivants :

• **îlot 1** : 5 rue des Islettes (l'OPHVP ou la Ville étant déjà propriétaire des 3 et 7 rue des Islettes).

• **îlot 2** : 51 rue de la Goutte d'Or (les propriétaires ne voulant pas faire le nécessaire pour rénover l'immeuble ce qui oblige les locataires à vivre dans des conditions difficiles). A plus longue échéance, le Garage (propriété de l'OPHVP sera détruit et remplacé par des parkings en sous-sol).

• **îlot 4** : 98 Bd de la Chapelle (immeuble vide et à l'abandon depuis des années).

• **îlot 7** :
- 3 rue de la Goutte d'Or (l'OPHVP ou la Ville étant déjà propriétaire des 3 autres parcelles voisines à savoir le 8 Charbonnière, les 1 et 5 Goutte d'Or).

- 20 et 22 rue de la Goutte d'Or (la Ville étant déjà propriétaire du 21 rue de la Goutte d'Or, immeuble situé derrière ces deux parcelles).

• **îlot 9** :
- 46 rue de la Goutte d'Or (immeuble au fond de la parcelle quasi vide et muré par la Préfecture de Police).

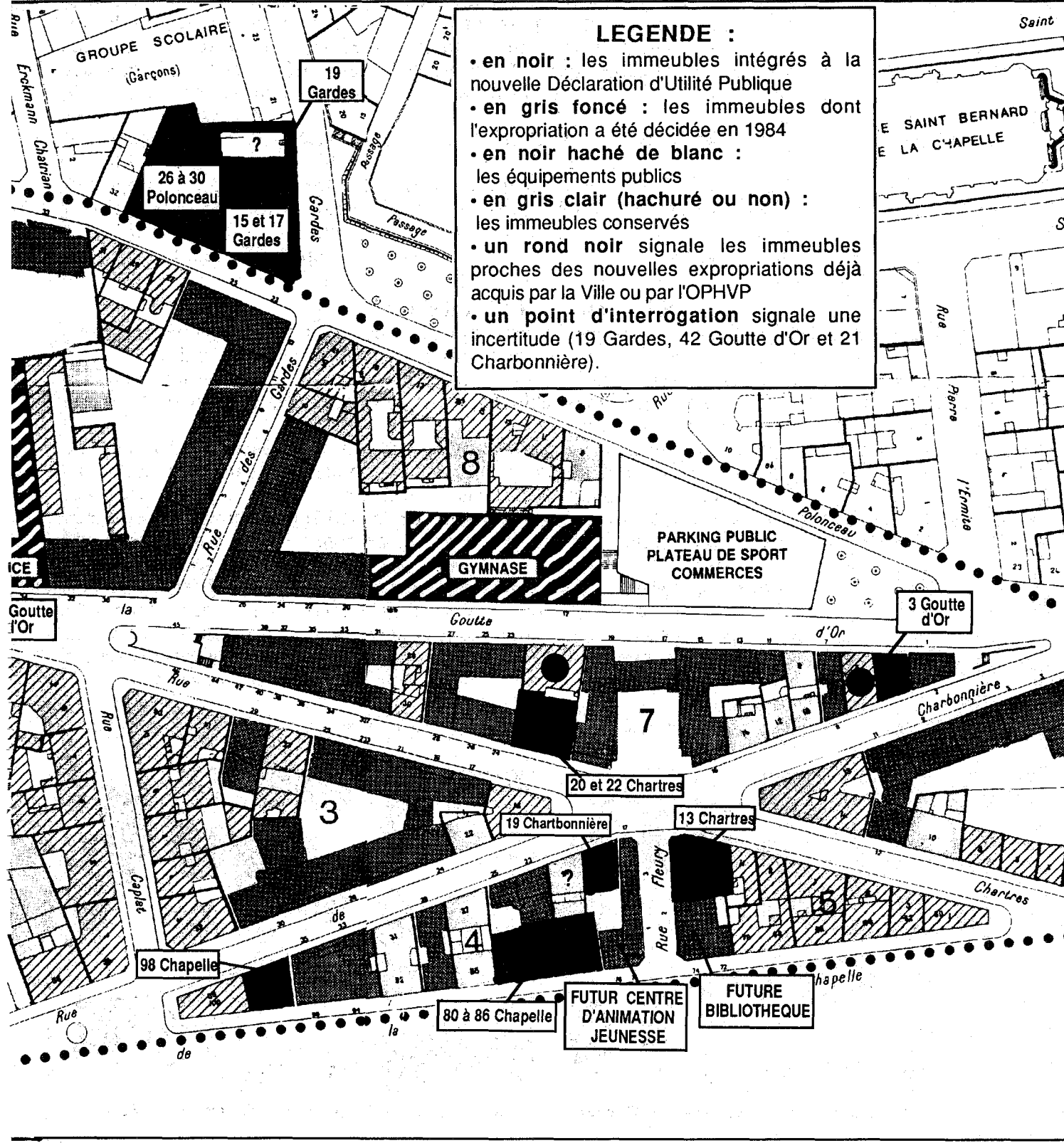
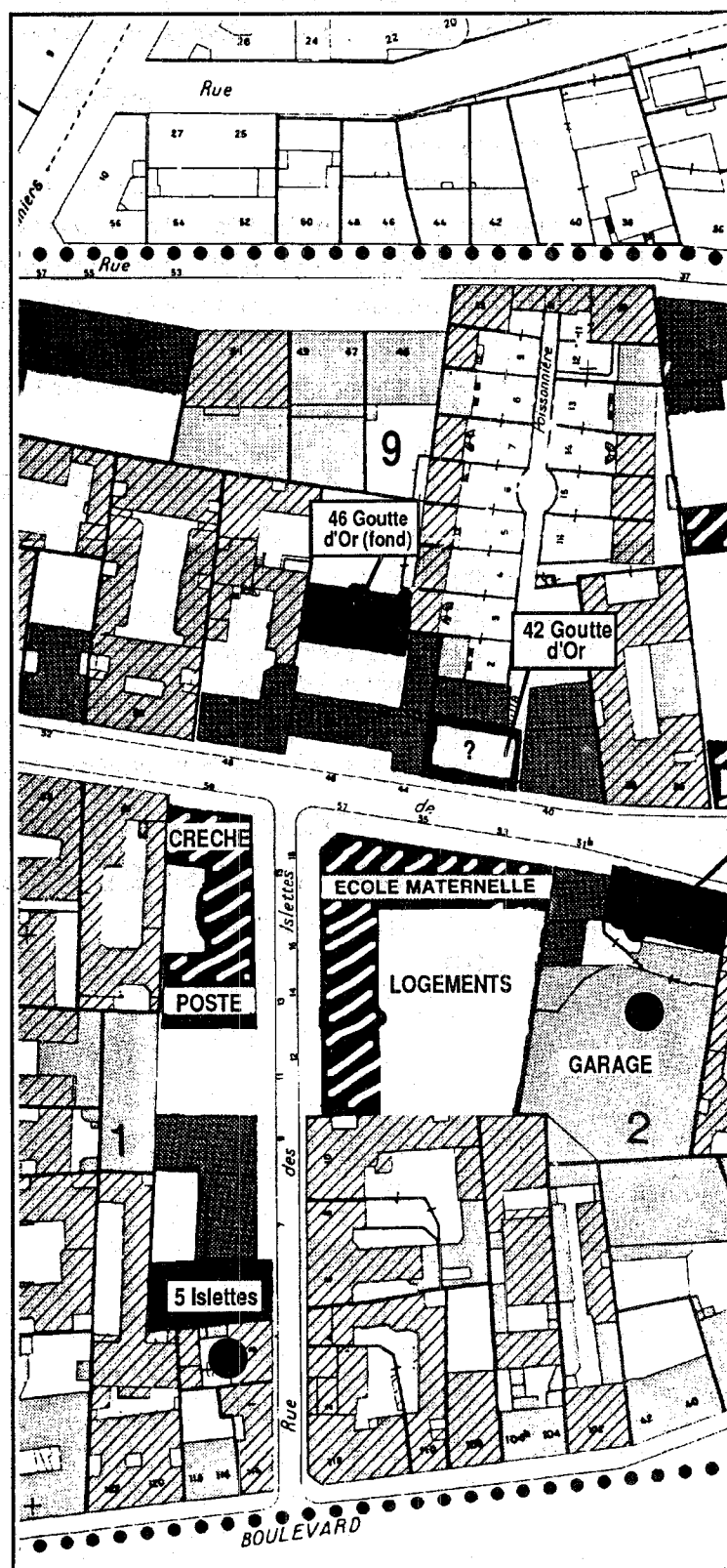
- 42 rue de la Goutte d'Or

• **secteur OPAH** :
Il s'agit de parcelles pour lesquelles la préemption renforcée avait déjà été votée, à savoir : 26, 28 et 30 rue Polonceau et 15 et 17 rue des Gardes. Ici, le motif principal de l'expropriation est qu'il faut bientôt détruire les 23 et 25

rue Polonceau, et donc retirer les étais qui relient les deux parties de la rue Polonceau. Dans ce cas, vu la situation actuelle des immeubles, l'ensemble risque de s'effondrer.

DESACCORD POUR 2 IMMEUBLES

Si pour la plupart de ces immeubles, l'expropriation peut être motivée, par contre, ce n'est pas le cas de deux autres immeubles que l'OPHVP a ajouté à cette liste :



LEGENDE :

- en noir : les immeubles intégrés à la nouvelle Déclaration d'Utilité Publique
- en gris foncé : les immeubles dont l'expropriation a été décidée en 1984
- en noir haché de blanc : les équipements publics
- en gris clair (hachuré ou non) : les immeubles conservés
- un rond noir signale les immeubles proches des nouvelles expropriations déjà acquis par la Ville ou par l'OPHVP
- un point d'interrogation signale une incertitude (19 Gardes, 42 Goutte d'Or et 21 Charbonnière).

• le 19 rue des Gardes, qui ne semble pas touché par le mouvement général des autres immeubles de la rue des Gardes, étant bien fondé. De plus, la copropriété entretient bien son bien (des subventions ont été accordées) et ses occupants sont attachés à leur logement.

• le 42 rue de la Goutte d'Or, entrée de la Villa Poissonnière, qui avait déjà été retiré par les Commissaires Enquêteurs des expropriations demandées par la Ville en 1984 (ce qui avait été accepté par la Ville) et pour lequel la copropriété a voté pour plus de 1 Million de Francs de travaux (qui vont commencer sous peu).

Nous avons fait part le 2 Décembre de nos réactions aux

élus et aux représentants de la Direction de la Construction et du Logement de la Ville.

La question n'a pas été définitivement tranchée et il faudra attendre que la Ville lance officiellement l'enquête publique pour savoir ce qui a été décidé.

Rappelons que c'est lors de l'enquête publique que les propriétaires (et les habitants qui se sentent concernés) pourront donner leur avis, parfois pris en compte par les Commissaires Enquêteurs. A eux de monter le meilleur dossier possible, et pour cela, de préparer un bon argumentaire très persuasif en direction des élus, des services de la Ville et de la Commission d'Enquête !

ECHOS... ECHOS... ECHOS... ECHOS..

■ VILLA POISSONNIERE

Lors d'une rencontre avec le Directeur de la Construction de la Ville (le 29 Novembre), des propositions claires ont été faites au Conseil Syndical de la Villa.

La Ville serait prête à subventionner les travaux importants de réfection de la Voie privée (égouts, adduction d'eau, pavage et électricité) en échange de l'engagement du Conseil Syndical de laisser le passage (en ouvrant les deux portes) à certaines heures de la journée (par exemple de 7 ou 8 heures du matin à 21 h 30 suivant la saison).

La balle est donc maintenant du côté des copropriétaires de la Villa qui devront faire rapidement des propositions. Ils pourront prévoir que la Voie serait fermée un certain

nombre de jours dans l'année (pendant une période des vacances ou certain longs week-ends) et seraient autorisés à refermer le passage temporairement si différents troubles apparaissent.

Cette proposition devrait satisfaire tout le monde. Non seulement les copropriétaires et habitants de la Villa (qui verraient leur Voie rénovée) mais aussi les habitants du quartier qui pourraient de nouveau emprunter ce passage dans la journée (comme cela se faisait en 1984).

* * *

■ 48 GOUTTE D'OR

L'offensive lancée par l'OPHVP pour acquérir (et démolir par la suite) l'ensemble de l'immeuble s'est soldée par un échec.

Dans le plan de Rénovation adopté en 1984, seul le bâtiment sur rue était prévu à la démolition, le reste étant soumis à la procédure de Restauration Immobilière (injonctions de travaux faites aux propriétaires).

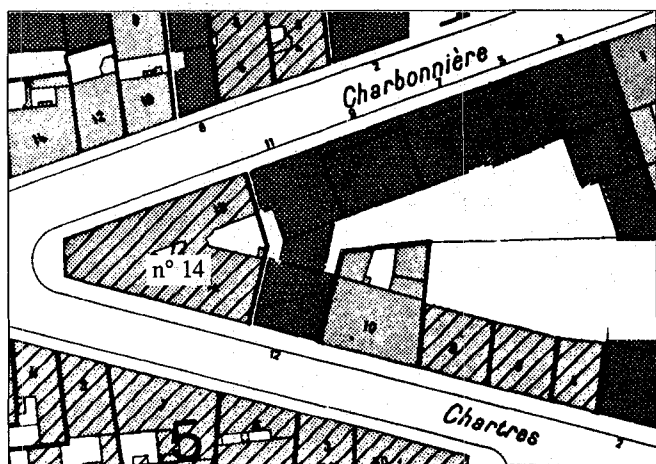
L'OPHVP, devenu propriétaire de certains lots des bâtiments du fond, a commencé à faire des pressions sur les propriétaires pour qu'ils lui vendent leur bien et refusent de voter les travaux demandés... par la Ville de Paris. Aucun coup n'a été épargné. De nombreuses personnes se sont déplacées pour expliquer que de toute façon, l'ensemble de l'immeuble serait exproprié et démolit. Une lettre allant dans le même sens a été envoyée à tous les copropriétaires. Ceux-ci sont

14 RUE DE CHARTRES

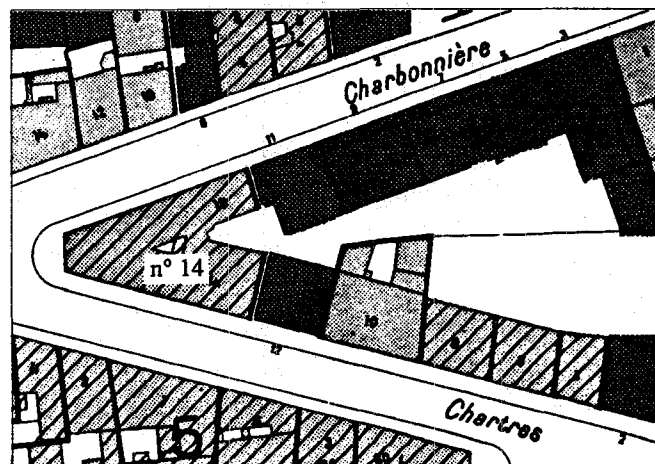
Si les projets actuels de l'OPHVP en ce qui concerne l'extrémité ouest de l'îlot 6 (cf. plan ci-dessous) sont mis en chantier, cela se traduira par une détérioration des conditions de vie d'un certain nombre d'habitants du 14 rue de Chartres. En effet, certains d'entre eux ont toutes leurs fenêtres sur la cour. Auparavant, ils n'étaient pas obligés d'allumer le jour puisque l'immeuble du 12 rue de Chartres était peu élevé et qu'une ouverture d'environ 1,5 m assurait un éclairage suffisant.

Or, le projet architectural retenu actuellement par l'Aménageur prévoit la construction au 12 Chartres et au 11 Charbonnière de 2 immeubles de 5 étages reliés entre eux par un autre immeuble de même taille, ce qui bouchera complètement la cour intérieure et obligera des habitants du 14 Chartres à utiliser l'électricité le jour. La copropriété a donc attaqué le permis de construire et une réunion de "conciliation" a été organisée par la Ville entre l'OPHVP et le Conseil Syndical du 14 rue de Chartres. Lors de cette réunion, le représentant de l'OPHVP a clairement dit que les habitants du 14 Chartres n'avaient pas de chance car le traitement de la parcelle contiguë arrivait en dernier. Mais n'est-ce pas le travail de l'Aménageur que de mettre en application les buts poursuivis par l'Opération de Rénovation, à savoir : améliorer les conditions de vie des habitants du quartier. L'architecte du projet l'a bien compris, lui qui s'est arrangé pour que seules les fenêtres des cuisines et des salles de bain de l'immeuble neuf donnent sur cette cour, les pièces d'habitation étant situées sur les autres façades qui seront, elles, bien éclairées. Ce qui est valable pour les constructions neuves ne le serait plus pour les constructions maintenues ?

Ce projet est à revoir et doit apporter l'amélioration voulue à *tous* les habitants : ceux des immeubles neufs comme les autres.



Projet de l'OPHVP : pas de lumière dans la cour du 14 Chartres



Ce qui pourrait être fait pour le bien de TOUS les habitants

ECHOS... ECHOS... ECHOS... ECHOS...

restés dans leur grande majorité déterminés à conserver et à réhabiliter leur bien. En Assemblée Générale de copropriété, ils votaient les travaux. Aussitôt, l'OPHVP réagit en attaquant en Justice la validité des décisions de l'A.G..

Finalement, la Ville saisie à plusieurs reprises par la Copropriété et par "Paris-Goutte d'Or", est intervenue, demandant à l'OPHVP de s'en tenir au plan de 1984. Le problème est aujourd'hui réglé. Les bâtiments du fond n'ont pas été intégrés à la nouvelle Déclaration d'Utilité Publique et les travaux vont enfin pouvoir être lancés ! Comme quoi, la détermination des habitants concernés peut payer !

■ RESTAURATION IMMOBILIERE

Les injonctions de Restauration Immobilière concernant les immeubles de la 2ème phase sont enfin arrivées aux copropriétaires concernés. Restent les derniers immeubles dont la situation n'avait pas été définitivement fixée (à cause des nouvelles déclarations d'utilité publique qui étaient à l'étude). Maintenant que cela est fait, une troisième tranche pourra donc être lancée concernant les immeubles non démolis des îlots 4 et 5 (le long du Bd de la Chapelle de part et d'autre de la rue Fleury) et les extrémités de la Villa Poissonnière (côté Polonceau et côté Goutte d'Or).

AVANT LA VENTE :

PRATIQUES INADMISSIBLES DE PROPRIETAIRES OU "LA LOI DE LA JUNGLE A LA GOUTTE D'OR"

La situation des occupants d'un immeuble en voie d'expropriation devient souvent de plus en plus invivable au fur et à mesure que l'on approche de l'expropriation. En effet, certains propriétaires essaient de tout faire (dans la plus parfaite illégalité) pour faire sortir leurs locataires de l'appartement avant la vente afin de pouvoir toucher la valeur libre (soit 100 % du prix de vente). Si l'appartement est occupé (et que donc le relogement incombe à l'acheteur, en l'occurrence l'OPHVP), le propriétaire ne touche que 58 % du prix de vente.

Ainsi, au 22-24-26 Goutte d'Or, le plus gros propriétaire (qui est en même temps syndic) ne paie pas la Compagnie des Eaux. Celle-ci coupe alors l'eau et les locataires sont obligés d'avoir recours à un robinet dans la rue (que la Compagnie des Eaux se refuse souvent à installer, prétextant de l'existence de la fontaine près de l'Hôtel de Police).

Au 37 rue de la Goutte d'Or, le gérant de l'hôtel meublé coupe l'électricité de l'escalier et refuse de mettre le chauffage. Comme la puissance électrique des prises n'est pas suffisante pour brancher un chauffage, les trois familles restantes (avec des enfants en bas-âge) vivent dans le froid ou sont obligées à recourir à des chauffages d'appoint au butane avec tous les dangers que cela représente. Résultat : les enfants sont malades.

Dans d'autres immeubles (28 rue de la Goutte d'Or et 6 rue des Gardes par exemple), certains propriétaires qui ont toujours refusé de d'établir un bail à leurs locataires et qui prenaient l'argent du loyer en liquide, de la main à la main, sans faire de quittances, refusant les chèques ou mandats, menacent les familles de casser la porte dans la journée et de changer la serrure.

Sans parler de ceux qui affirment au moment de la vente que leur logement est vide (alors qu'il est occupé). On ne comprend d'ailleurs pas très bien pourquoi dans ce cas, l'OPHVP attaque au tribunal les locataires pour les expulser sans vérifier qu'il s'agit bien d'occupants de bonne foi, parfois avec bail et quittances en règle, ce qui est facile à constater, pour tant soit peu que l'huissier chargé d'un tel dossier fasse sérieusement son travail, sans a priori favorable au propriétaire.

"PARIS-GOUTTE D'OR" EST EN VENTE

CHEZ LES COMMERÇANTS

SUIVANTS:

• 2 rue Léon

• 52 rue de la Goutte d'Or (restaurant)

ET CHEZ LES MARCHANDS DE JOURNAUX SUIVANTS:

• de la rue Myrha

• de la rue Affre

• et de la rue Stéphenson.

PARIS-GOUTTE D'OR

25

BULLETIN D'ABONNEMENT

à renvoyer à : Paris-Goutte d'Or

27 rue de Chartres - 75018 - PARIS

4 numéros : 20 Frs / Soutien : 100 Frs

Virement à l'ordre de PARIS-GOUTTE D'OR
CCP PARIS 22 417 09 W

NOM : Prénom :

Adresse :

ECHOS... ECHOS... ECHOS... ECHOS...

■ **PERIL DU 19 RUE LEON**

Un nouvel immeuble a été évacué pour péril le 11 Septembre dernier. Il s'agit du 19 rue Léon. Les occupants de bonne foi ont été hébergés temporairement à l'hôtel. Une fois le bâtiment sur rue détruit, les locataires de celui du fond ont réintégré leur logement. Quatre familles devaient être relogées définitivement par la Ville et quatre autres par la Préfecture. A ce jour, si la Ville a pris en charge ses relogements, la Préfecture semble avoir perdu le contact avec les familles qui attendent toujours dans leur hôtel leur appartement. Bureaucratie ou mauvaise volonté?

■ **ESPACE SANTE**

Jacques Chirac a donc donné son accord sur notre projet d'Espace Santé et a demandé qu'il soit réalisé dans les deux années à venir. La Ville est en train de préempter le 16/18 rue Cavé. Cet Espace Santé s'y installera (sauf si on utilise cet immeuble pour de nouveaux locaux scolaires) permettant entre autre au Dispensaire médico-psychologique du 64 rue Binet d'être au cœur du quartier.

■ **LOCAL JEUNES**

Il a ouvert ses portes le 30 Septembre au 2 rue de la Goutte d'Or (près de l'entrée du Parking). Les jeunes ont écrit eux-mêmes le règlement intérieur : pas d'alcool, pas de cigarettes, un bar autogéré ainsi que le rangement... et c'est respecté. Ils ont eux-mêmes choisi le mobilier et peint les murs. La porte est ouverte à qui veut entrer et respecte ce lieu de rencontre et de détente mis à la disposition des jeunes et financé par la Direction de la Jeunesse et des Sports de la Ville et animé par Corinne (de l'Association "Les Enfants de la Goutte d'Or").

■ **UN ANIMATEUR AU SQUARE**

Il a été embauché grâce à une subvention de la Ville et a pour tâche de proposer aux nombreux enfants qui fréquentent le Square Passage Léon différentes activités

en liaison avec les Associations qui s'occupent de cette tranche d'âge. Pour le moment, il a pris ses quartiers d'hiver dans les locaux de l'Association ADOS (17 rue Polonceau). Plus tard, quand le square sera terminé, un local y sera mis à sa disposition.

■ **SQUARE PASSAGE LEON**

La dernière partie du square actuellement en chantier devrait ouvrir fin mai 1992.

■ **IMMEUBLES NEUFS**

D'après l'OPHVP, 81 des 135 premiers logements neufs ont été attribués à des habitants de la Goutte d'Or et 6 à des anciens qui souhaitaient revenir dans le quartier.

■ **DEMARCHAGE A DOMICILE**

Deux entreprises de serrurerie ont presque obligé une vingtaine de locataires des immeubles neufs à installer des portes blindées (alors qu'il y avait déjà un blindage à l'intérieur), disant que l'OPHVP et les Assurances l'exigeaient. On sonne plusieurs fois, on bloque la porte et à peine la chose expliquée, on commence à percer des trous... "Voilà : c'est 3400 Frs... mais vous pouvez payer avec plusieurs chèques". Les Associations prévenues, elles ont menacé les entreprises de porter plainte. En effet, le "démarchage à domicile" est réglementé. Si la somme engagée dépasse 1000 Frs, l'entreprise (ou le vendeur) doit faire un devis

écrit et laisser 7 jours de réflexion. Accord amiable a été trouvé : les entreprises ont remboursé 50 % de la somme à toutes les personnes qui se sont plaintes.

■ **ASSOCIATION DE GESTION DE LA SALLE SAINT-BRUNO**

Elle vient d'être créée. Elle réunit dans son Conseil d'Administration et son Bureau deux Collèges à parité : un Collège "Ville" et un Collège "Associations". Le Bureau élu est le suivant : pour la Ville, Alain Juppé (Président), René Béguet (trésorier) et Hervé Mécheri (secrétaire-adjoint) et, pour les Associations, Michel Neyreneuf (vice-président), Roselyne Hugot (trésorière-adjointe) et Abdallah Zniber (secrétaire). La nouvelle association qui va fonctionner sur la base d'un partenariat novateur va pouvoir se mettre au travail pour faire de la Salle St Bruno (en chantier actuellement, livraison prévue fin 1992) un lieu pour l'insertion comprise au sens large (économique, sociale, etc.).

■ **CRECHE ET POSTE**

La destruction des immeubles à l'angle de la rue des Islettes et de la rue de la Goutte d'Or a bien commencé. La nouvelle crèche et le bureau de poste qui les remplaceront devraient être livrés en décembre 1992.

■ **SUPERMARCHE**

Le nouveau "Franprix" vient d'ouvrir sous le Gymnase, au 12 rue de la Goutte d'Or. Trois autres

Tous ceux qui s'intéressent au rôle de l'éducateur dans une perspective interculturelle devraient lire le mémoire

**GOUTTE D'OR...
...GOUTTE DE VIE**

rédigé par Corinne Marchand

à partir de son expérience comme animatrice et éducatrice à l'Association "Les Enfants de la Goutte d'Or".

Disponible à "Paris-Goutte d'Or" (20 Frs)

ECHOS... ECHOS... ECHOS... ECHOS...

boutiques vont rapidement suivre. On nous annonce aussi par la suite l'installation d'un fleuriste, d'un Cours des Halles, d'une pâtisserie, d'une boulangerie, d'une agence de voyages, etc... Un bon début - si les annonces sont concrétisées - pour réinstaller le commerce de vie quotidienne à la Goutte d'Or.

■ **INVASION DE RATS**

Tous les habitants ont constaté que l'on rencontre de plus en plus de rats (certains gros comme des chats) dans les rues, les cours et même les escaliers de la Goutte d'Or. Si les nombreuses démolitions en sont l'une des causes, les entrepôts de certains grossistes et la saleté entourant la station Barbès font le reste. A notre demande, une action coordonnée des Services de la Ville qui combat les rats quand ils sont dans la rue et de la Préfecture de Police qui, elle, s'attaque aux rats dès qu'ils sont dans les maisons (ou vice-versa) va être lancée. Quant aux rats de la RATP et de la SNCF, il semble aussi qu'on trouvera le service qui s'occupera d'eux !

■ **CABINES TELEPHONIQUES**

"Paris-Goutte d'Or" est intervenu en avril dernier auprès de France-Télécom afin que soient installées des cabines téléphoniques autour du square Léon. Le dossier est, paraît-il, toujours à l'étude...

Un lieu à découvrir :

GALERIE PROCREART
35 rue Léon

EXPOSITION
d'ALAIN CAMPOS

jusqu'au 21 Décembre

Ouvert du Mardi au Vendredi de 19 h à 21 h
et le Samedi de 14 h à 18 h

■ **CABLAGE**

France-Télécom installe actuellement les réseaux de cablage dans le quartier. C'est en principe fin 1992 que l'ensemble du quartier devrait être câblé.

■ **MEDIATEUR DE PARIS**

Une difficulté ou un litige avec un service de la Mairie de Paris ? Le Médiateur est là pour vous aider. Il s'agit de M. de Vincenti que l'on peut saisir si le service ne s'est pas manifesté dans un délai raisonnable ou si la réponse faite semble erronée. Pour ce, vous pouvez téléphoner au 42 77 11 20 ou lui écrire au 32 quai des Célestins (75004 PARIS). Pour des raisons pratiques, il est recommandé d'exposer toute requête par écrit.

■ **DOCUMENTS UTILES**

La Mairie de Paris, la Préfecture et les Ministères

mettent à la disposition des Parisiens un certain nombre de documents clairs et fort intéressants sur de nombreux sujets : logement, rapports propriétaires/locataires, travaux, activités sportives, centres de jeunesse, etc... On les trouve dans les mairies ou au 17 Bd Morland (4ème, métro : Sully-Morland).

Parmi ces fiches, l'une d'entre elles a attiré notre attention. Elle a pour titre : "Les étalages et les terrasses à Paris". On peut y lire notamment : *La largeur (des étalages commerciaux) est limitée au tiers-utile du trottoir... Dans tous les cas, il ne pourra être accordée d'autorisation que si une zone d'au moins 1,60 m de largeur est réservée à la circulation piétonne*.

Ces règlements sont intéressants, mais où sont-ils appliqués ? Pas tellement à la Goutte d'Or en tout cas !

PERMANENCE DES ASSOCIATIONS

"PARIS-GOUTTE D'OR" et "HABITER AU QUOTIDIEN"

concernant tous les problèmes de logement
(loyers, charges, syndics, copropriété, rénovation,
réhabilitation, relogement, etc...)

TOUS LES VENDREDIS

de 17 h 30 à 19 h au 9 rue des Gardes (Boutique)

Tél. à ces heures : 42 23 32 26

LE NOUVEAU GYMNASSE DE LA GOUTTE D'OR

Le nouveau Gymnase est maintenant ouvert. Il s'intègre au Centre Sportif comprenant :

- le terrain de sport en plein air (où l'on peut notamment pratiquer le tennis),

- le Gymnase,

- le Billard Club Parisien.

Le terrain de sport et le Gymnase sont utilisés par les écoles et les Associations sportives qui en ont fait la demande. Les différentes activités sportives organisées à ce jour sont :

- le tennis,
- le basket-ball,
- le volley-ball,
- la gymnastique,
- et les Arts Martiaux.

Pour pratiquer l'un de ces sports, il faut donc passer par les Associations sportives qui ont obtenu des créneaux horaires.

Deux activités sont ouvertes à tous (sous réserve d'inscription et d'une participation financière) : ce sont des cours de Gymnastique-Stretching et de Tae Kwon Do. Vous trouverez ci-contre les horaires de ces deux activités.

Pour de plus amples renseignements, voir sur place ou téléphoner à "ALLO-SPORTS" (du lundi au vendredi de 10 h 30 à 17 h) :

ALLO-SPORTS

Tél. : 42 76 54 54

Quant au Billard, c'est le Billard Club Parisien qui gère la Salle. On y trouve 6 billards français et 4 billards américains. Pour pratiquer ce sport, il faut s'inscrire au Club (250 Frs par an) et payer 30 Frs l'heure.



• GYMNASTIQUE - STRETCHING

les mardis et vendredis de 19 h 30 à 21 h

Inscription sur place

• TAE KWON DO

**Ecole d'équilibre - Technique de défense
Sport de compétition**

- Enfants (initiation) : Mercredi à 17 h et Samedi à 15 h 30
- Femmes (défense) : Mercredi à 18 h 15
- Hommes : Lundi à 19 h, Mercredi à 19 h 30 et Vendredi à 20 h
- Regroupement tous niveaux : Samedi à 16 h 30

*Inscription sur place toute l'année avant et après les cours
(1er cours gratuit)*

• BILLARD

Billard Club Parisien

tous les jours de 12 h à 20 h

Inscription sur place



Petite Annonce

**Associations du quartier
cherchent
secrétaire-comptable
expérimenté(e)
à plein temps
(deux mi-temps complémentaires)**

Envoyer C.V. à :
Ass. "Les Enfants de la Goutte d'Or"
19 rue des Gardes - 75018 PARIS

LA STATUE DU GYMNASSE : "Les fils d'aplomb"

Les "fils d'aplomb" (jeu de mots entre le "fil de plomb" et les "fils d'Apollon" - dieu de la mythologie grecque représentant l'équilibre et l'harmonie), c'est le nom de la sculpture réalisée par Lyonel Kouro et qui a été posée "en équilibre, à la proue" du nouveau Gymnase de la rue de la Goutte d'Or.

L'artiste, à qui l'on doit de nombreux films d'animation, ainsi que dessins, peintures, vidéos, BD,... explique ainsi ce qu'il a voulu faire :

"J'ai créé une statuaire qui corresponde aux enfants et avec laquelle ils ne risquent pas d'accidents. Lorsque je l'ai terminée, j'ai peint les graffitis trois jours durant et à la fin, quelques jeunes ont grimpé dessus. Ils l'avaient adoptée. Cela ne me dérangeait pas qu'elle évolue avec eux, pourquoi pas ! De plus, si les couleurs employées (pigments verts et gris sur fond blanc) sont représentatives d'une recherche d'équilibre entre le bleu et le vert, je me suis finalement rendu compte qu'elles pouvaient être réinterprétées... par les enfants, pour qui elles sonnent comme un jeu, et par les habitants du quartier qui voient en elles des teintes méditerranéennes".

(d'après "L'homme & l'architecture - n°14 - Sept. 1991)



PRINCIPALES ASSOCIATIONS DE LA GOUTTE D'OR

• **ACCUEIL ET PROMOTION (A & P)**
(*alphabétisation, accueil-orientation, permanence juridique, soutien scolaire, halte-garderie*)
28 rue Laghouat - Tél. : 42 59 26 89

• **ACCUEIL GOUTTE D'OR (AGO)**
(*Secours Catholique : permanence sociale, alphabétisation, préformation, groupes femmes et jeunes, petite enfance, soutien scolaire*)
10 rue des Gardes - Tél. : 42 51 87 75

• **ADCLJC**
(*Club de prévention, soutien scolaire*)
5/7 rue Ordener - Tél. : 46 07 61 64

• **ADOS**
(*soutien scolaire et animation enfants*)
17 rue Polonceau - Tél. : 42 54 84 74

• **AIDDA**
(*Centre de recherche et documentation iconographique interculturelle, audiovisuel, animation enfants, soutien scolaire, action culturelle et artistique*)
28 rue Laghouat / 21 rue Simart - Tél. : 42 55 06 86

• **APSGO**
(*soutien scolaire et animation jeunes*)
2 rue Léon

• **ARBRE BLEU (AB)**
(*petite enfance - lieu de rencontre parents/enfants*)
52 rue Polonceau - Tél. : 42 59 38 26

• **ASFI**
(*Ass. Solidarité avec les Femmes Immigrées*)
(*alphabétisation, act. femmes, soutien scolaire*)
28 rue Laghouat

• **ASSFAM**
(*Service social familial, halte-garderie*)
50 rue Stephenson - Tél. : 42 59 32 81

• **ATMF - Centre Doc (ATMF)**
Assoc. des Travailleurs Marocains en France
(*Document. culturelle immigration et pays arabes*)
10 rue Affre - Tél. : 42 23 41 11

• **ENFANTS DE LA GOUTTE D'OR (EGDO)**
(*animation enfants, soutien scolaire, sports, lieu d'accueil pour les jeunes*)
30 rue de la Charbonnière (Bientôt : 28 rue de Chartres)
Tél. : 42 52 69 48
Local jeunes : 2 rue de la Goutte d'Or - Tél. : 42 55 51 00

• **EGO - ESPOIR GOUTTE D'OR (EGO)**
(*Aide aux toxicomanes et familles + SIDA*)
11 rue St Luc - Tél. : 42 62 55 12

• **GOUTTE D'ART**
(*activités artistiques*)
48 rue de la Goutte d'Or - Tél. : 42 59 67 37

• **HABITER AU QUOTIDIEN (HAQ)**
(*logement, urbanisme*)
1 rue Léon - Tél. : 46 06 51 72

• **PARIS-GOUTTE D'OR (PGO)**
(*logement, défense des habitants du quartier*)
Perm. : 9 rue des Gardes (Bientôt : 28 rue de Chartres)
Siège social : 27 rue de Chartres - Tél. : 42 57 39 96

• **St BERNARD DE LA GOUTTE D'OR (SBGO)**
6 rue St Luc - Tél. : 42 64 52 12

NOUVEAU !



l'arbre **B L E U**

OUVRE SON LOCAL EN DECEMBRE AU 52 RUE POLONCEAU

Si vous passez rue Richomme en venant de la rue des Poissonniers, vous constaterez que l'ancienne menuiserie (à quelques dizaines de mètres sur la droite) s'est transformée en un local refait à neuf où des enfants et des adultes font diverses activités : c'est l'espace ouvert par l'Association "l'Arbre Bleu" (dont l'entrée officielle se trouve au 52 rue Polonceau).

Il s'agit d'un espace d'une centaine de m², pour les enfants de 0 à 4 ans du quartier et leurs parents, qui sera animé par des éducatrices de jeunes enfants, psychologues, psychomotriciennes, en collaboration avec les parents.

On y trouvera des activités ludiques : jeux moteurs, jeux symboliques, jeux d'eau, approche du livre, du dessin, de la peinture, de la musique,...

Un lieu de transition pour que les petits puissent s'habituer avant l'école à vivre avec d'autres enfants, en douceur, grâce à la présence rassurante de leurs parents.

Un endroit où les parents se sentiront bien avec leurs enfants et d'autres parents.

Un endroit, enfin, où il ne sera pas

nécessaire de s'inscrire.

Une structure innovante dans le quartier qui correspond à des besoins bien repérés, une nécessité bienvenue, comme l'ont prouvé les résultats de la Porte Ouverte d'information aux habitants et aux professionnels du 27 juin 1989.

Le projet est né par la volonté d'une équipe de professionnels de la petite enfance et de la famille travaillant et souvent vivant dans le quartier.

Il va pouvoir voir le jour grâce au soutien financier d'organismes publics et privés : Municipalité du 18ème et Ville de Paris, Conseil Régional d'Ile de France, Préfecture de Paris, Direction des Affaires Sanitaires et Sociales, Fonds d'Action Sociale pour les Travailleurs Immigrés, Fondation de France, Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement, Ministère de la Solidarité, et Secrétariat d'Etat aux Droits des femmes et à la Vie quotidienne.

*L'ARBRE BLEU ouvrira tous les après-midi
du Lundi au Samedi*

52 rue Polonceau - 42 59 38 26